



1. **Définitions :**

- i. « ITSAU » ou « le Vendeur » : Industrias TITAN, S.A.U.
- ii. « Le client » ou « l'Acheteur » : la société souhaitant acheter des marchandises auprès d'ITSAU.
- iii. « Marchandises » : les produits et/ou le matériel fourni par ITSAU et l'objet de la commande.
- iv. « Le Transporteur » : la société chargée de la livraison physique des marchandises à destination.

- 2. **Portée.** Ces Conditions générales de vente Export s'appliquent aux accords de vente de marchandises entre le Vendeur et l'Acheteur, sauf lorsque d'autres accords écrits ont été conclus entre eux ; en fonction des cas, ces conditions régiront les conditions particulières non établies dans ces accords écrits.
- 3. **Confirmation de commande.** Ce document sera envoyé par ITSAU à titre de confirmation de la réception d'une commande et il sera la base de toute discussion à ce sujet. Tout différend survenant concernant les marchandises, le prix, les quantités, la date de livraison ou autre utilisera, comme référence, le contenu de ce document.
- 4. **Prix.** Sauf mention contraire, le prix des marchandises sera celui stipulé dans le tarif de TITAN, applicable au moment de la réception de la commande. Les prix mentionnés sont EXW (Incoterms 2010) El Prat, Barcelone, Espagne. Si nécessaire, ITSAU peut livrer les marchandises avec d'autres INCOTERMS, à un coût supplémentaire. TITAN se réserve le droit de modifier les prix et les conditions à tout moment.
- 5. **Conditions de paiement.** Sauf mention contraire, 30 % du montant de la commande devra être payé par virement bancaire à réception de la confirmation de commande et les 70% restants devront être payés par virement bancaire lorsque la commande est mise à disposition pour enlèvement.
- 6. **Dates de disponibilité.** Le traitement et la préparation d'une commande varieront en fonction de la quantité, de l'assortiment et de la période de l'année. Des dates de livraison provisoires seront notifiées avec la confirmation de commande mais elles dépendront de la réception du paiement de l'acompte.
- 7. **Dates de livraison.** Si les marchandises doivent être livrées avec des INCOTERMS autres qu'EXW, ITSAU fera tout son possible pour respecter les dates de livraison provisoires données, mais elle ne sera pas tenue responsable des dates de livraison finales qui seront de la responsabilité unique du Transporteur.
- 8. **Réglementations concernant les produits.** Les spécifications du produit sont répertoriées sur la fiche de données du produit et les documents de certification, disponibles sur la page web ou dans les catalogues. ITSAU garantit que ses marchandises respectent les réglementations espagnoles et européennes mais elle ne peut garantir le respect des réglementations locales dans le pays de destination, qui sera de l'unique responsabilité de l'Acheteur.
- 9. **Réclamations.** En cas de réclamations concernant la qualité, l'emballage, l'application, les marchandises ou autre, elles devront être adressées par écrit au service client d'ITSAU exportacion@titanlux.com. Afin d'adresser correctement les réclamations, le client devra fournir à ITSAU toutes les informations demandées ainsi que toute l'assistance nécessaire, dans un délai raisonnable, pour répondre aux tiers impliqués. Dans des circonstances normales, ITSAU

Conditions générales de vente Export

résoudra, par écrit et dans un délai de trente (30) jours toute réclamation. La responsabilité d'ITSAU ne dépassera en aucun cas la valeur des marchandises vendues.

10. **Retour de marchandises.** ITSAU n'acceptera pas de retour de marchandises, ni les frais ou avoirs associés, sauf s'il existe un accord écrit préalable.
11. **Propriété.** ITSAU reste le seul propriétaire des marchandises jusqu'à leur paiement total.
12. **Droits de propriété intellectuelle :** la vente de marchandises n'implique pas le transfert de propriété intellectuelle. ITSAU est le seul propriétaire légitime exclusif des droits de propriété intellectuelle associés aux marchandises et/ou marques.
13. **Protection des données.** ITSAU traite les données personnelles selon la Réglementation européenne relative à la protection des données générales et la législation espagnole sur la protection des données.
14. **Emballage et élimination des emballages.** L'Acheteur respectera la réglementation sur l'emballage et l'élimination des emballages.
15. **Loi et juridiction.** Sauf mention contraire, les transactions commerciales sont entendues réglementées par la « Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises », CISG ou par la Convention de Vienne. Tout différend ou litige survenant suite à ou en lien avec une commande et qui n'aurait pas pu être résolu à l'amiable, sera résolu conformément au Règlement d'arbitrage de la cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un (1) arbitre. L'arbitrage aura lieu dans la ville de Barcelone, Espagne, et la langue sera l'anglais.
16. **Amendement.** ITSAU se réserve le droit de modifier, réviser ou compléter les conditions générales de vente Export.
17. **Entrée en vigueur :** 1^{er} août 2019.